

**Enquête publique environnementale unique concernant  
les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter  
un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont  
par la société Generali Vie**

**Observations n°9 à 11 reçues par courriel le 17 juin 2019  
(rendues anonymes pour publication sur site Internet)**

**Observation n°9 reçue par courriel le 17/06/19 à 11h06**

**Sujet:**

Installation parc logistique Generali Beaumont

**Message:**

Bonjour,

Le choix de vivre sur Beaumont était dicté par des considérations environnementales.

Les terrains sont plus chers qu'ailleurs dans le bassin minier, nous payons une taxe foncière et d'habitation très importante et nous avons pu voir nos conditions de vie se dégrader sur les 12 dernières années

Maison+

Entrepôt Boulanger

Grand Frais

Bus (avec dégradation du terril du pommier)

....

Pourquoi positionner cet entrepôt à 100M des premières habitations ?

Sur une zone où de nombreuses familles se promènent avec leurs enfants ?

Seul l'accès via le rond point compte pour vous...

Les considérations économiques (300 emplois) ne sont absolument pas vérifiables (et toujours mises en avant, mais le fait que ce soit des emplois précaires jamais)) mais la dégradation de notre cadre de vie oui.

Avez vous pris en compte et prévu de dédommager les propriétaires de la baisse de la valeur du foncier ?

L'avez pris en compte dans les taxes et impôts fonciers ?

Ce projet est totalement en inadéquation avec les nouvelles considérations environnementales, votre projet est d'un autre temps (Produire local, circuit courts...) et vous ne prenez pas en compte l'avis des habitants.

Nous souhaitons savoir :

Qui a signé le permis de construire ?

Qui valide ce type de projet ?

C'est très facile de décider sans écouter l'avis des populations locales, sans être sanctionné dans les urnes.

Quelle est l'étape d'après ? Le reste des champs vers le club hippique ?

Nous ne payons pas des impôts à Beaumont pour vivre enclavé dans un centre logistique.

Merci de répondre à nos interrogations

### **Observation n°10 reçue par courriel le 17/06/19 à 12h25**

#### **Sujet:**

ICPE GENERALI VIE HENIN BEAUMONT

#### **Message:**

Je suis assez surprise de cette nouvelle implantation sur le secteur de Beaumont sachant que de 2004 à 2009, ce village qui était censé être préservé par une ceinture verte (inscrite au Plan Local d'Urbanisme et dans le PADD) a été bétonné par l'arrivée de 3 Parcolog et d'un parc commercial. La zone est totalement saturée aux heures de pointe entre les camions, les voitures et aujourd'hui le BHNS. Les habitants de Beaumont subissent déjà des nuisances sonores (bruit généré par le trafic), environnementales (rejet de Gaz à effet de Serre, perte de biodiversité...). Ce projet va consommer 20 ha de terres agricoles qui sont encore cultivées aujourd'hui (à noter que dans le dossier il est précisé que ces terres ne sont plus cultivées, chercher l'erreur !). Il serait peut-être temps d'arrêter de bétonner ce secteur et d'aller vers une consommation moindre de terres agricoles et vers un modèle plus vertueux ! Les impacts sur la nature, la biodiversité, la santé sont importants pour la population du Bassin Minier. Nous savons, à travers les rapports de santé sur la région que l'air que nous respirons n'est pas sain et on nous en rajoute toujours autant (des plate formes logistiques....des camions...). Beaumont a déjà assez souffert dans les années précédentes et ce n'est pas avec les emplois proposés, qui ont une valeur ajoutée moindre, que le territoire gardera sa population. Ce projet date du passé et ne prend pas en compte les impacts du changement climatique.

### **Observation n°11 reçue par courriel le 17/06/19 à 12h32**

#### **Sujet:**

Aucune quantification de l'impact climatique

#### **Message:**

L'annexe 4 "Impacts" du dossier ICPE mentionne dans son paragraphe 4.3:

"les gaz d'échappement des véhicules sont des gaz à effet de serre susceptibles de participer au réchauffement climatique. Cependant, le projet ne dispose pas d'une envergure suffisante pour influencer de façon significative sur le climat et les microclimats locaux."

Deux remarques :

1) Aucune évaluation chiffrée n'est faite pour estimer les émissions de CO2 supplémentaires qui seraient entraînées par ce projet.

2) Les effets du changement climatique ont lieu à l'échelle mondiale et non locale, ce paragraphe démontre donc une incompréhension totale de la problématique du changement climatique, ce qui remet profondément en question les qualifications des personnes qui ont rédigé ce paragraphe et le sérieux de cette étude.